

Information

Delémont, 6.10.2014

**A16 - Section 8 (Delémont Est - Frontière cantonale)****Demi-jonction de Choindez - Correction de la Route cantonale 6 à la Roche St-Jean****Recours d'un consortium soumissionnaire rejeté**

La Cour administrative du Tribunal cantonal a rejeté mercredi 1er octobre 2014 le recours d'un consortium qui avait déposé une offre pour la réalisation des travaux de la correction de la Route cantonale 6, dans le cadre de la demi-jonction A16 de Choindez. La Cour a confirmé du même coup la décision du Gouvernement jurassien d'attribuer le marché au consortium adjudicataire pour un montant de près de CHF 13 millions.

Dans un premier temps, le président de la Cour Pierre Broglin avait accordé l'effet suspensif au recours en juillet dernier, reportant d'autant le démarrage des travaux. Après avoir examiné l'affaire sur le fond, la Cour considère que le consortium adjudicataire est formé de trois membres, et non de quatre comme le prétendait le recourant. Une telle situation aurait constitué une violation des directives administratives qui limitent à trois le nombre de membres d'un consortium.

Le consortium débouté est l'Association AMRC6, constituée des entreprises Parietti & Gindrat SA, MTS Neuchâtel SA et Marti Tunnel SA. Le consortium dont l'adjudication du 25 février 2014 par le Gouvernement jurassien a été confirmée par la Cour administrative est le Consortium CTCRC6 formé d'Infra Tunnel SA, F.Hänzi SA et Bieri-Grisoni SA, avec l'entreprise Georges Chételat SA comme sous-traitant.

Les travaux, suspendus depuis juillet 2014, pourront démarrer selon un nouveau programme encore à définir qui devrait permettre l'ouverture du tronçon Delémont-Choindez à fin 2016.

**Compléments d'informations:**

-communiqué de la Cour administrative du 3.10.2014 ([http://www.a16.ch/\\_documents/08b-20141003-Communique-CourAdm-RecoursRC6.pdf](http://www.a16.ch/_documents/08b-20141003-Communique-CourAdm-RecoursRC6.pdf))

-arrêt de la Cour administrative du 1.10.2014 ([http://www.a16.ch/\\_documents/08b-20141001-Arret-CourAdm-RecoursRC6.pdf](http://www.a16.ch/_documents/08b-20141001-Arret-CourAdm-RecoursRC6.pdf));

-travaux de correction de la RC6 ([http://www.a16.ch/\\_08b-CorrRc6-index.htm](http://www.a16.ch/_08b-CorrRc6-index.htm)).